



**Les Offices jeunesse
internationaux du Québec**
Office franco-québécois pour la jeunesse
Office Québec-Monde pour la jeunesse

Rapport annuel de gestion 2023 - 2024

Cette publication a été réalisée par Les Offices jeunesse internationaux du Québec
en collaboration avec la Direction des communications
Ce document est disponible en ligne à www.lojiq.org

En cas de difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez écrire à : communication@lojiq.org

LOJIQ
200, chemin Sainte-Foy, bureau 1.20
Québec (Québec) G1R 1T3
Sans frais : 1 800 465-4255
Courriel : info@lojiq.org
Site Web : www.lojiq.org

Dépôt légal – Août 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-98094-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-98095-7 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2024

MESSAGE DE LA MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale du Québec le Rapport annuel de gestion 2023-2024 pour Les Offices jeunesse internationaux du Québec-LOJIQ.

Ce rapport fait état des résultats de LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Je tiens à remercier les membres du personnel de LOJIQ pour leur professionnalisme et leur dévouement ayant permis d'obtenir ces résultats.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma très haute considération.

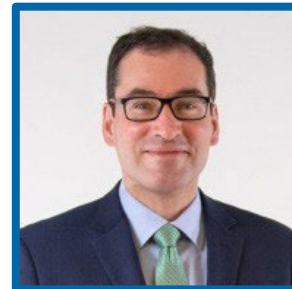
A handwritten signature in black ink, which appears to be 'MB', written on a light yellow rectangular background.

Martine Biron

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Québec, le 19 juin 2024

MESSAGE DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME



Madame Martine Biron

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie
et ministre responsable de la Condition féminine
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, j'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion de LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec pour l'exercice 2023-2024.

Le Rapport annuel de gestion fait état des résultats obtenus pour la deuxième année de la mise en œuvre de notre Plan stratégique 2022-2025. Les jeunes se sont appropriés l'outil LOJIQ en entrepreneuriat, en développement durable, en art et en culture, en implication citoyenne, en recherche et en innovation, en agriculture, en éducation, en leadership féminin et en droits de la personne.

Véhicule de la Francophonie, LOJIQ a renforcé le pouvoir des jeunes Québécoises et Québécois qui ont pu exprimer leurs talents dans 91 pays dans le cadre d'une année record avec plus de 6 000 participantes et participants soutenus.

Notre programmation s'est également inscrite dans une année de l'innovation franco-québécoise qui a permis d'étoffer notre lien avec la France. Ce fut également l'occasion de célébrer le 55e anniversaire de la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse qui consacre et enrichit la relation unique et privilégiée qu'entretiennent le Québec et la France. Depuis 1968, 130 000 jeunes ont bénéficié de nos programmes qui nourrissent les aspirations, stimulent l'innovation et insufflent le changement.

Chaque page de ce rapport témoigne de la passion et de l'engagement de l'équipe de LOJIQ au service de la jeunesse. Une jeunesse qui ose voir plus loin et que nous continuerons de propulser au Québec, au Canada et à l'international.

Je tiens à remercier les administratrices et administrateurs de nos conseils d'administration pour leur implication et leur contribution à la réussite de notre mission. Merci également à vous, Madame la Ministre, pour votre présence à nos côtés lors d'événements marquants cette année et pour l'appui offert par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie qui nous permet de soutenir la relève.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Stéphane Bernard
Président-directeur général

Québec, le 19 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA MINISTRE	II
MESSAGE DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME	III
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	2
1. L'ORGANISATION	3
1.1. L'organisation en bref	3
1.2. Faits saillants	8
2. LES RÉSULTATS	12
2.1. Plan stratégique	12
2.2. Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	17
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	18
3.1. Utilisation des ressources humaines	18
3.2. Utilisation des ressources financières	20
3.3. Utilisation des ressources informationnelles	21
4. AUTRES EXIGENCES	22
4.1. Gestion et contrôle de l'effectif	22
4.2. Développement durable	23
4.3. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	24
4.4. Accès à l'égalité en emploi	24
4.5. Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	27
4.6. Gouvernance des sociétés d'État	28
4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels	32
4.8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	33
4.9. Égalité entre les femmes et les hommes	33
ANNEXE I CODE D'ÉTHIQUE	34
ANNEXE II ÉTATS FINANCIERS	38

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information, les données et les résultats que contient le présent rapport annuel de gestion 2023-2024 de LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec – relèvent de ma responsabilité.

Ce rapport reproduit fidèlement la mission, les valeurs et la vision de LOJIQ et présente les résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le cadre de son Plan stratégique 2022-2025 ainsi que ses engagements formulés dans la Déclaration de services aux citoyens.

Je déclare que les données consignées dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 de LOJIQ, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

Le président-directeur général pour Les Offices jeunesse internationaux du Québec



Jean-Stéphane Bernard
Président-directeur général

Québec, le 19 juin 2024

1. L'ORGANISATION

1.1. L'ORGANISATION EN BREF

LOJIQ, UN CENTRE D'EXPERTISE RÉPUTÉ

LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec est reconnu en tant qu'acteur de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec et de la Stratégie d'action jeunesse. LOJIQ croit en la jeunesse québécoise et s'applique à lui donner des ailes.

LOJIQ est le regroupement de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ), société d'État du gouvernement du Québec, avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), organisme bi-gouvernemental implanté au Québec et en France.

LOJIQ relève directement de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine. Les Offices sont gouvernés par deux conseils d'administration : celui de l'OQMJ et celui de l'OFQJ. Composé de membres français et québécois, ce dernier est coprésidé par le ministre français chargé de la Jeunesse et par la ministre québécoise des Relations internationales et de la Francophonie.

MISSION

La mission de LOJIQ est de favoriser le développement professionnel et personnel des jeunes adultes du Québec de 18 à 35 ans en leur permettant de réaliser des programmes de mobilité et d'échange au Québec, au Canada et à l'international, notamment en Francophonie.

VISION

Être la référence et le partenaire incontournable pour les jeunes et leurs projets au Québec, au Canada et à l'international.

VALEURS

Engagement	Nous désirons faire la différence dans la vie des personnes qui participent à nos programmes; nous nous engageons à faire preuve de dévouement, afin de maximiser notre impact sur leur avenir.
Excellence	Nous mettons à profit notre expertise en mobilité internationale et notre connaissance des territoires pour donner les moyens aux jeunes d'oser vivre une expérience de mobilité personnalisée à forte valeur ajoutée.
Agilité	À l'écoute des jeunes et de nos partenaires, nous travaillons en permanence à nous ajuster à leurs besoins et à faire preuve d'innovation dans l'ingénierie des programmes et la personnalisation des projets.
Accessibilité	Dans un souci de bienveillance, nous proposons une programmation où l'on attache de l'importance à l'écoute, l'inclusion, la diversité et l'équité. Nous cherchons continuellement à créer le partage et le dialogue interculturel.

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés	Description
21 11	Effectif de l'OQMJ Effectif de l'OFQJ
91	Pays dans lesquels les jeunes du Québec ont réalisé leurs projets
6 049 11 189	Jeunes qui ont participé à l'un des programmes de LOJIQ Candidatures reçues
4 069 6 361	Jeunes appuyés dans le programme de mobilité étudiante Candidatures reçues pour la mobilité étudiante
695 1 491	Jeunes entrepreneuses et entrepreneurs appuyés par LOJIQ Candidatures reçues pour l'entrepreneuriat
742 2 074	Jeunes professionnels appuyés par LOJIQ Candidatures reçues pour le développement de carrière
543 1 263	Jeunes engagés appuyés par LOJIQ Candidatures reçues pour l'engagement citoyen
53 %	Proportion de jeunes inscrits dans les projets de longue durée (3 semaines et plus)

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ.

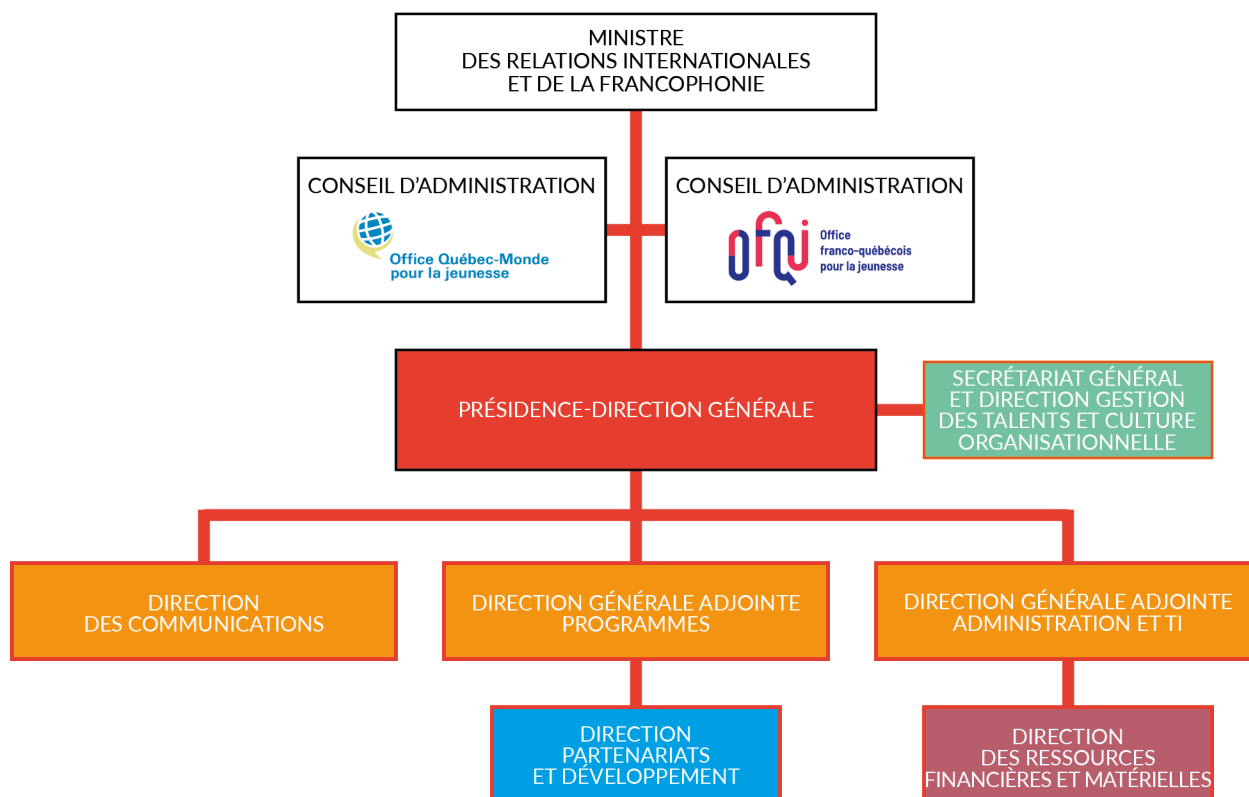
SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes adultes de 18 à 35 ans, qu'ils soient étudiants, entrepreneurs, artistes, professionnels, demandeurs d'emploi, travailleurs autonomes ou citoyens engagés, ont la possibilité de déposer un projet individuel ou de groupe. Ils peuvent également poser leur candidature dans le cadre d'un projet élaboré par LOJIQ et ses partenaires.

Au 31 mars 2024, l'offre de services de LOJIQ se déclinait en 5 programmes et 2 initiatives :

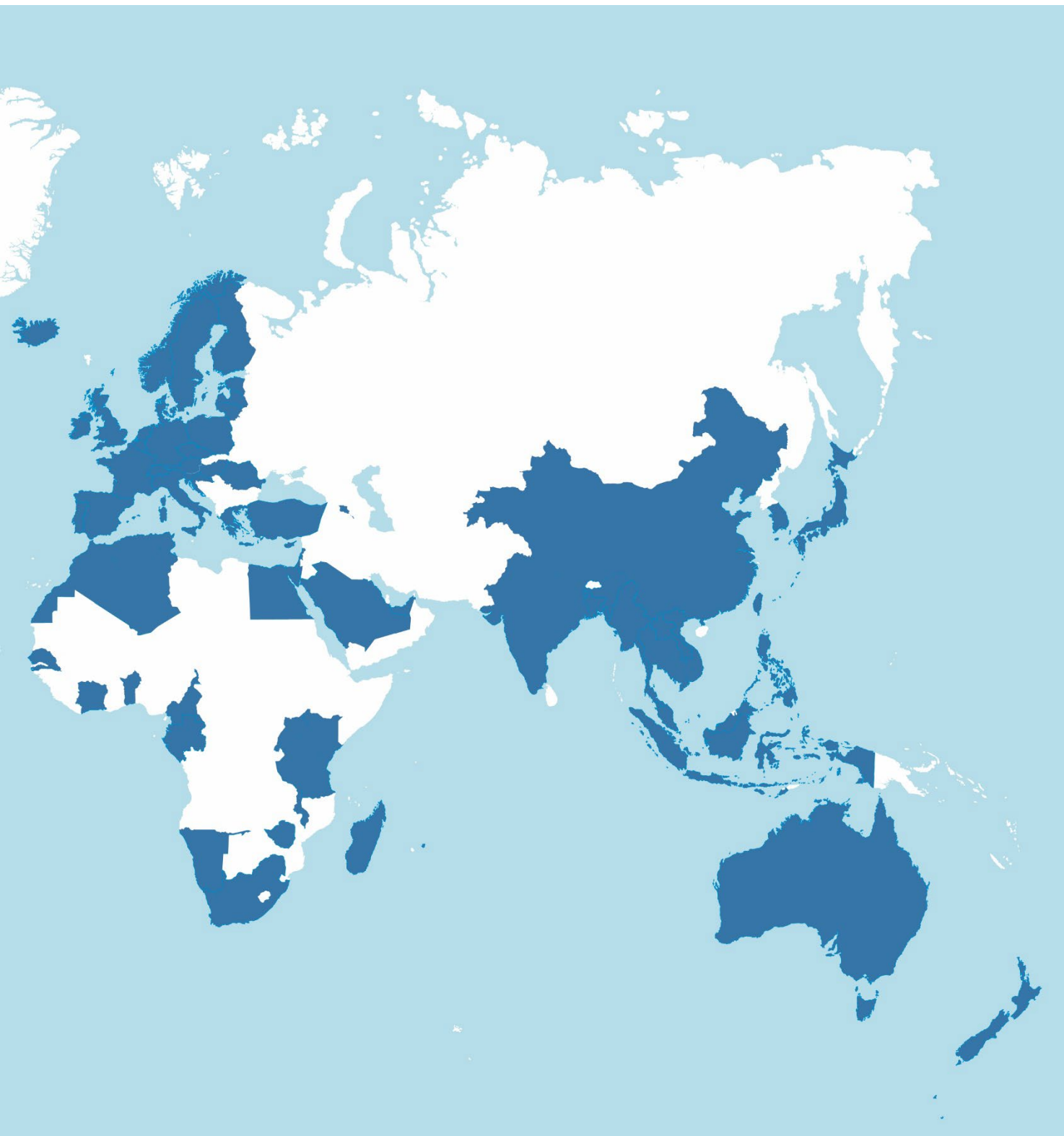
- Programme Mobilité étudiante
- Programme Entrepreneuriat
- Programme Développement de carrière
- Programme Engagement citoyen
- Programme Insertion socioprofessionnelle
- Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques
- Initiative en Créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie

ORGANIGRAMME



DESTINATIONS DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS AUX PROGRAMMES DE LOJIQ





1.2. FAITS SAILLANTS

LES JEUNES DU QUÉBEC, DES AMBASSADEURS SUR 5 CONTINENTS

L'année 2023-2024 a été marquée par une hausse importante des demandes de soutien de la part des jeunes. Les équipes de LOJIQ ont reçu 11 189 candidatures, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente. Dans le contexte postpandémique, l'autorisation d'utiliser, aux fins des programmes, les sommes non utilisées de 2022-2023 a permis de soutenir la réalisation de projets de mobilité au Québec, au Canada et à l'international de 6 049 jeunes. Les participantes et participants aux programmes de LOJIQ ont été des ambassadeurs du Québec enthousiastes et passionnés dans 91 pays.

Les 1 304 projets réalisés ont été riches et diversifiés. Les projets les plus marquants parmi les 5 programmes et 2 initiatives qui composent l'offre de services de LOJIQ sont :

- Programme Entrepreneuriat : Viva Technology (Paris) du 14 au 17 juin 2023 ;
- Programme Développement de carrière : exposition Migrations dans le cadre des festivités pour le 100^e anniversaire de la naissance de Riopelle (Montréal) du 3 juin 2023 au 5 mai 2024 ;
- Programme Engagement citoyen : Forum mondial de l'économie sociale et solidaire (Dakar) du 1^{er} au 6 mai 2023 ;
- Initiative en Créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie : séjour intensif de jeunes entrepreneurs à l'École d'Entrepreneurship de Beauce (Saint-Georges) du 4 au 12 mars 2024 ;
- Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques : Sommet international de l'écocitoyenneté (Montréal) les 8 et 9 juin 2023 ;
- Programme Mobilité étudiante : 16 stages professionnels en milieu de travail réalisés au sein des représentations du Québec à l'étranger.

LA 10^e REMISE DES PRIX LOJIQ

La 10^e édition des Prix LOJIQ a été célébrée le 8 juin 2023 à l'agora de l'Assemblée nationale du Québec. Pour l'occasion, LOJIQ a souligné le rayonnement, l'influence et l'excellence de 11 projets de mobilité jeunesse devant plus de 200 invités. Au total, 25 jeunes du Québec et de la Francophonie se sont démarqués parmi les participantes et participants soutenus au cours des deux dernières années par LOJIQ, notamment par rapport aux acquis professionnels et personnels qu'ils ont générés, mais aussi pour leur contribution en faveur du développement et du rayonnement du Québec.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine, Mme Martine Biron, a remis le Grand Prix de la soirée à Jonathan Audet, Félix Lapointe et Étienne Boucher, cofondateurs de l'entreprise Ferreol.

LA RELATION QUÉBEC-FRANCE PLUS VIVANTE QUE JAMAIS

Les liens entre les sections française et québécoise de l'OFQJ sont indéfectibles depuis 1968. Chaque année au Québec et en France, de nombreux projets sont réalisés. En 2023, des événements professionnels ont ponctué la programmation de l'OFQJ et ont été labellisés « 55^e anniversaire de l'OFQJ », dès lors qu'ils ont accueilli une activité de mise en réseau spécialement conçue pour l'occasion.

La 69^e séance officielle du conseil d'administration de l'OFQJ s'est tenue à Québec en décembre 2023 sous la coprésidence de Mme Martine Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine, remplacée par Mme Élisabeth Valentin, sous-ministre adjointe aux relations Europe, Indo-Pacifique et Affaires institutionnelles du Québec, et de M. Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, remplacé par Mme Nathalie Nikitenko, cheffe de service, déléguée aux Affaires européennes et internationales et à la Coopération du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Le conseil d'administration a adopté cinq recommandations répondant aux préoccupations de la jeunesse québécoise et française et aux enjeux du monde francophone. Il a mandaté prioritairement

les secrétaires généraux pour rendre le soutien plus accessible aux jeunes les plus éloignés des circuits de la mobilité. Les administrateurs ont également réaffirmé le caractère essentiel du dynamisme de la coopération franco-qubécoise comme moteur pour le développement de la francophonie.

Dans le cadre de la tenue de la 10^e édition des Prix LOJIQ à l'Assemblée nationale de Québec, le 8 juin 2023, la section québécoise de l'OFQJ a souhaité souligner le 55^e anniversaire de la création de l'Office franco-qubécois pour la jeunesse en remettant un prix OFQJ - Jean-Paul-L'Allier. Cette distinction a été créée afin d'honorer la mémoire de M. Jean-Paul-L'Allier, premier secrétaire général de l'OFQJ, une personnalité marquante de l'histoire de l'Office. Ce prix met en valeur la concrétisation d'un projet porté par la jeunesse et souligne l'importance de la relation bilatérale France-Québec. Il est à noter qu'un prix OFQJ en entrepreneuriat féminin a également été remis dans le cadre de cette édition des Prix LOJIQ.

À l'occasion du 17^e festival Fierté Montréal et dans le cadre du 55^e anniversaire de l'OFQJ, 14 jeunes venant de France et du Québec et militant pour les droits de la personne ont pu rencontrer Mme Christiane Taubira au bureau montréalais de LOJIQ. De parole engagée, l'écrivaine et ancienne garde des Sceaux et ministre de la Justice en France s'est longuement entretenue avec les militantes et militants des droits 2ELGBTQIA+. Mme Taubira, qui agissait à titre de coprésidente d'honneur du festival, a souligné la pertinence de militer pour les droits des minorités. Les membres de la délégation franco-qubécoise aux profils professionnels très variés se sont réjouis de pouvoir projeter ensemble d'autres initiatives interculturelles sur ces questions.

L'ENTREPRENEURIAT FRANCOPHONE AU CENTRE DES ACTIONS DE LOJIQ

LOJIQ soutient les jeunes qui font preuve d'innovation en leur permettant d'avoir accès à des événements internationaux comme la Rencontre des entrepreneurs francophones qui a été un rendez-vous majeur en 2023 au Québec. Pour l'occasion, une délégation de 43 jeunes responsables d'entreprise été accueillie. Les membres de la cohorte provenaient du Nunavut, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de la France, de la Belgique, du Maroc, de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Mexique, de la Louisiane et aussi, d'Haïti.

LOJIQ a également appuyé la participation de jeunes entrepreneuses et entrepreneurs à trois autres activités internationales majeures :

- L'International Symposium on Electronic Art à Paris. Ce grand rassemblement a pour objectif de renforcer le dialogue entre les personnes œuvrant dans le domaine des arts, du design, de la recherche, du génie et des industries culturelles et créatives.
- La 4^e Grande rencontre des jeunes entrepreneurs du monde francophone à Lyon. Cet événement a pour ambition de promouvoir l'espace francophone comme générateur d'occasions économiques, facilitateur de réseau d'affaires et accélérateur de projets pour les jeunes qui dirigent une entreprise.
- Le Forum international sur l'entrepreneuriat à Douala au Cameroun. LOJIQ a soutenu la Délégation générale du Québec à Dakar dans l'organisation du Forum en offrant à neuf entrepreneuses et entrepreneurs du Québec des maillages dynamiques avec le tissu économique camerounais. Le PDG a présenté les programmes de l'OQMJ ainsi que les perspectives de collaboration dans l'espace francophone et animé un panel sur l'innovation dans la formation à l'entrepreneuriat. En marge du Forum, deux entrepreneurs camerounais ont reçu chacun une bourse de mobilité pour un séjour d'incubation au Québec. Cette mission a offert un éclairage sans précédent à LOJIQ dans les médias nationaux camerounais avec des passages en direct à l'émission matinale radio la plus écoutée et au journal du soir le plus regardé.

Les jeunes entrepreneuses et entrepreneurs vont partout et leurs parcours sont des plus structurants. Notons par exemple ceux-ci :

- Un séjour de consolidation d'affaires à Percé pour le fondateur de BINDER qui travaille sur une plateforme infonuagique basée sur l'intelligence artificielle permettant d'organiser et de prévoir l'entretien des équipements en usine.
- La participation du fondateur des Huîtres OLD HARRY des Îles-de-la-Madeleine à l'événement Seafood Expo Global en Espagne, qui est le plus grand événement mondial sur le commerce des produits de la mer.
- La présence de l'entreprise Bebop Games, créatrice du jeu Playcraft, à la foire Tokyo Sandbox au Japon.

- La participation du cofondateur de Ferreol au KORE Outdoor Rec-Tech Summit pour une conférence consacrée au secteur de la fabrication et de la conception de produits technologiques de plein air en Colombie-Britannique.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES JEUNES

LOJIQ souhaite intégrer davantage les pratiques durables et responsables au sein de sa programmation. L'objectif est de renforcer et d'amplifier les mécanismes facilitant l'implication des jeunes au sein d'un événement international d'envergure dans la lutte contre les changements climatiques. Les jeunes ont été soutenus, notamment à travers l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques, afin de participer à plusieurs forums et événements :

- La COP28 sur les changements climatiques (Dubai)
- Le Forum Social Mondial 2024 (Katmandou)
- La 5^e édition du Forum Week-éco/Écolo trip (Côte d'Ivoire)
- Les journées Québec/Maroc en développement durable (Rabat)
- Le Change Now (Paris)
- Le Colloque en agriculture durable qui s'inscrivait dans le cadre du 90^e Congrès de l'ACFAS (mode virtuel)
- Le Forum national de l'Économie sociale et solidaire et les Rencontres francophones de l'innovation sociale (Niort)
- La semaine mondiale de l'eau (Stockholm)
- L'Université d'été ClimActes (Liège)
- Le World Food Forum (Rome)
- Le Forum mondial de l'économie sociale (Dakar)
- RightsCon (Costa Rica)
- Oslo Freedom Forum (Oslo)
- Le Sommet One Young World (Belfast)

LA CULTURE QUÉBÉCOISE PORTÉE PAR LES JEUNES

LOJIQ appuie le rayonnement de la carrière de jeunes œuvrant dans le domaine des arts et de la culture à travers une grande diversité d'événements dont voici quelques exemples :

La résidence de jeunes artistes en création multidisciplinaire et interculturelle à Intersection au Portugal ; les artistes de slam dans une résidence sur la transition énergétique et la justice climatique à Keur Massar Hip Hop Festival au Sénégal ; des artistes en danse au ImPulsTanz - Vienna International Dance Festival en Autriche et au Danceworks Berlin en Allemagne ; Rencontre des jeunes professionnels du spectacle & BIS de Nantes ; dans la foulée des célébrations du centenaire de l'artiste Jean-Paul Riopelle, l'exposition *Migrations* à la Biosphère, qui fait écho à la fascination de Riopelle pour l'oiseau sauvage ; Les week-ends de la jeune scène québécoise à Saint-Malo ; la projection d'œuvres cinématographiques de jeunes du Québec à la Berlinale en Allemagne, au Sundance Film festival aux États-Unis, au Busan International Short Film Festival en République de Corée, au Brussels Short Film Festival en Belgique et aux prestigieux Oscars ; des artistes participant aux Regards croisés autour des arts numériques francophones en France.

LA DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE PORTÉE PAR DES PROJETS DE RÉSIDENCE DE JEUNES SCIENTIFIQUES DU QUÉBEC

LOJIQ, en partenariat avec les Fonds de recherche du Québec et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, a poursuivi sa participation aux efforts de diplomatie scientifique internationale en assurant la continuité de ce programme unique et novateur. Lancées par M. Rémi Quirion, scientifique en chef, les résidences scientifiques permettent au

Québec non seulement de contribuer à la diplomatie scientifique via le réseau de ses représentations à l'international, mais également de soutenir l'excellence en recherche en offrant des expériences aux postdoctorantes et postdoctorants à l'étranger.

Depuis la mise en place de ce projet, 13 stages ont été organisés, permettant notamment de soutenir les collaborations internationales interuniversitaires de recherche, le rayonnement de la recherche québécoise et l'élaboration de missions de chercheuses et chercheurs du Québec vers ces pays et inversement. Cette année, trois doctorantes ou doctorants ont pu donner une orientation nouvelle à leur carrière professionnelle grâce à leurs projets réalisés à Tokyo, à Washington et à la Silicon Valley.

LES REPRÉSENTATIONS DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER, LIEU D'ACCUEIL POUR DES STAGES FORMATEURS

Dans le cadre d'un partenariat avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, LOJIQ a offert, pour la 6^e année consécutive, le programme de stages professionnels en milieu de travail au sein des représentations du Québec à l'étranger afin de contribuer au développement professionnel de jeunes Québécoises et Québécois et au rayonnement de la province à l'international. En tout, 16 stages ont été réalisés et, exceptionnellement pour cette édition, certaines représentations ont eu la chance d'accueillir un ou une stagiaire pour une durée maximale de 6 mois, soit le double de la durée des éditions précédentes. Ce programme offre un tremplin professionnel de prestige à ces jeunes, car il n'est pas rare qu'ils trouvent un emploi facilement à l'issue de leur stage. De plus, cette expérience leur permet de créer un réseau professionnel élargi considérable dans le domaine de la diplomatie.

LA RÉVISION DES PROGRAMMES DE LOJIQ

Un exercice de révision des programmes de LOJIQ est en cours. LOJIQ veut non seulement répondre aux attentes de la jeunesse, mais également agir en pleine cohérence avec la Politique internationale du Québec et le Plan d'action du Secrétariat à la jeunesse du Québec.

2. LES RÉSULTATS

2.1.PLAN STRATEGIQUE

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2022-2025

ENJEU 1 : PROGRAMMATION ET OFFRE DE SERVICES

ORIENTATION 1 : APPROFONDIR NOTRE CONNAISSANCE DES PUBLICS CIBLES
ET ADAPTER L’OFFRE DE SERVICES EN FONCTION DE LEURS BESOINS

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
Objectif 1.1 Développer et instaurer une stratégie de développement et de fidélisation des publics cibles	Indicateur 1 Consulter des enquêtes et recherches menées par des organismes externes portant sur les jeunes de 15 à 35 ans	Nombre d’enquêtes et de recherches consultées (4)	Atteint
	Indicateur 2 Poursuivre la réalisation de missions de terrain pour l’équipe afin de s’enrichir des réalités des jeunes sur tous les territoires OQMJ	Nombre de missions de terrain des équipes (1 par programme et/ou service)	Atteint
	Indicateur 3 Consulter les différentes clientèles afin de connaître leurs attentes en matière de mobilité	Nombre de consultations (3)	Non atteint <i>Consultations reportées en 2024-2025 en amont de la nouvelle offre programmatique</i>
Objectif 1.2 Actualiser l’offre de services afin de s’adapter à l’évolution de la jeunesse	Indicateur 4 Finaliser et opérationnaliser la mise en œuvre de la révision des programmes	Déploiement de la nouvelle offre programmatique	Non atteint <i>Contraintes de ressources disponibles entraînant un décalage de l’échéancier</i>
Objectif 1.3 Accroître l’accessibilité et la diversité au sein des programmes	Indicateur 5 Poursuivre la mise en œuvre du plan d’action visant les jeunes en situation d’handicap	Nombre d’organismes rencontrés et travaillant avec cette clientèle (3)	Non atteint <i>En raison du départ du porteur du dossier, l’atteinte des objectifs est décalée en 2024-2025</i>
	Indicateur 6 Poursuivre la mise en œuvre du plan d’action visant les jeunes du Québec de la relève en recherche	Nombre de projets et d’actions menés (3)	Atteint
	Indicateur 7 Poursuivre la mise en œuvre du plan visant les jeunes du Québec issus des communautés culturelles minoritaires	Nombre de projets et d’actions menés (5)	Atteint

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
	Indicateur 8 Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action visant les jeunes du Québec du secteur de l'agriculture	Nombre de projets et d'actions menés (5)	Atteint
	Indicateur 9 Poursuivre le soutien à des projets pour les jeunes des Premières Nations et Inuit en collaboration avec des organismes autochtones	Nombre de projets et d'actions menés par le comité Premières Nations et Inuit (5)	Atteint
	Indicateur 10 Mettre sur pied un comité sur la diversité des genres et sexuelle	Nombre de réunions du comité (3) Élaboration d'un plan d'action	Non atteint <i>Comité dissout en raison du départ de plusieurs de ses membres</i>

ORIENTATION 2 : RENFORCER L'EXPERIENCE PARTICIPANT-E

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
Objectif 2.1 Proposer un accompagnement dans la continuité, qui débute en amont de la mobilité et qui se poursuit au retour	Indicateur 11 Poursuivre les activités de suivi post-mobilité (occasions d'échanges)	Nombre d'activités (6)	Atteint
Objectif 2.2 Faciliter la navigation des participant-e-s à travers une programmation riche et diversifiée	Indicateur 12 Simplifier les normes et procédures pour les participantes et participants	Déploiement de nouvelles normes et procédures	En cours

ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER ET AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE LOJIQ PAR RAPPORT À LA MOBILITE ET À SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
Objectif 3.1 Se positionner en matière de développement durable et environnemental	Aucun indicateur Se référer à la section 4.2 de ce rapport annuel de gestion 2023-2024. LOJIQ a remanié son plan de développement durable PADD 2023-2028 afin d'être en phase avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.		

ENJEU 2 : EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

ORIENTATION 4 : CAPITALISER SUR LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE EN MAINTENANT UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE ET ENGAGÉE

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
Objectif 4.1 Actualiser les pratiques de gestion des talents et culture organisationnelle	Indicateur 13 Mettre en place des protocoles aux postes (descriptions détaillées des rôles, responsabilités et façons de faire)	25 %	Non atteint <i>Les mouvements de personnels lors de l'exercice 2023-2024 ont retardé cette mise en place. L'objectif est reporté en 2024-2025</i>
	Indicateur 14 Mettre en œuvre un plan directeur des ressources humaines d'ici 2024 et en assurer le suivi	25 % du plan	Non atteint <i>Les mouvements de personnels lors de l'exercice 2023-2024 ont retardé cette mise en place. L'objectif est reporté en 2024-2025</i>
Objectif 4.2 Optimiser les processus internes et assurer un partage transversal de la charge de travail	Indicateur 15 Mettre à niveau les systèmes informatiques et les applications technologiques	Rédaction du cahier des charges pour refonte Atlas et déploiement de l'outil de gestion de projets	Atteint
	Indicateur 16 Restructurer l'organisation du travail au sein des équipes	Déploiement de la nouvelle organisation du travail pour le 3 ^e trimestre	Atteint
	Indicateur 17 Accroître la sécurité de l'information dans l'environnement de travail selon les normes gouvernementales	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de cybersécurité du CGCD (MCN) et du COCD (MRIF)	Atteint
Objectif 4.3 Actualiser les pratiques pour une gouvernance à valeur ajoutée	Indicateur 18 Réviser le mode de gouvernance au sein du CA de l'OFQJ	Création du comité	Atteint

ORIENTATION 5 : RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ÉQUIPES FRANÇAISE ET QUÉBÉCOISE

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
Objectif 5.1 Favoriser les occasions d'échanges et de collaboration entre les équipes des deux sections	Indicateur 19 Réaliser des missions de terrain avec des professionnels des 2 sections en binôme au Québec et en France	Nombre de missions (2)	Atteint
	Indicateur 20 Initier des projets conjoints sur des thématiques d'actualité ou d'intérêt commun (participantes et participants français et québécois)	Nombre de projets (4)	Atteint (10 projets réalisés)
	Indicateur 21 Formaliser les moments de rencontre pour l'ensemble du personnel des 2 sections	Nombre de rencontres (2)	Non atteint <i>En raison de leurs échéanciers respectifs, les deux sections n'ont pas été en mesure de concrétiser cet indicateur.</i>

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
	Indicateur 22 Paramétrer les balises d'un programme d'échange de poste-à-poste OFQJ (activité pilote de mobilité professionnelle des équipes dans le cadre des célébrations du 55 ^e anniversaire de l'OFQJ)	Rédaction du cadre de référence pour 2023	Non atteint <i>Absence du porteur du dossier durant une partie de l'exercice 2023-2024</i>

ENJEU 3 : POSITIONNEMENT ET RAYONNEMENT

ORIENTATION 6 : RENFORCER LA NOTORIÉTÉ

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
Objectif 6.1 Déployer une stratégie de communication dynamique, assumée et propre à LOJIQ	Indicateur 23 Proposer une nouvelle identité visuelle pour LOJIQ	Déploiement pour 2024	En cours
	Indicateur 24 Éditorialiser nos plateformes et mettre à contribution les participant-e-s et les membres des conseils d'administration dans la création de contenu	Nombre d'articles (4) Nombre de capsules (3)	Atteint
	Indicateur 25 Organiser une campagne promotionnelle pour renforcer l'impact des tournées en région	Déploiement de la nouvelle offre programmatique pour 2024	Non atteint <i>Campagne reportée au moment du lancement de la nouvelle offre programmatique</i>
	Indicateur 26 Entretenir des relations de presse tout au long de l'année	Nombre de retombées médiatiques (100)	Atteint

ORIENTATION 7 : VALORISER LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
Objectif 7.1 Déployer une stratégie de communication dynamique, assumée et propre à l'OFQJ	Indicateur 27 Développer une stratégie de promotion de services propre à chaque territoire en amont de la mobilité (présence accrue sur le terrain)	Maintien des retombées médiatiques	Atteint
	Indicateur 28 Effectuer différents types d'approche pour les clientèles OFQJ afin de les encourager à poursuivre des projets de mobilité en France ou au Québec (ex. : clientèle étudiante)	Nombre d'approches ciblées (3)	Atteint
	Indicateur 29 Poursuivre une réflexion conjointe visant la promotion de l'autre territoire pour les programmes jeunesse	Nombre d'approches ciblées (4)	Atteint

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
Objectif 7.2 Positionner la programmation comme étant multilatérale dans la Francophonie et développer des projets conjoints entre le Québec et la France	Indicateur 30 Construire une programmation conjointe pour les 2 sections, y compris à l'échelle de la Francophonie	Nombre de projets communs en Francophonie (1)	Atteint
	Indicateur 31 Développer une approche commune avec l'OIF pour le développement d'actions et de projets	Nombre de projets soutenus (1)	Atteint

ORIENTATION 8 : ACCROÎTRE LA RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
Objectif 8.1 Être porteur de la réalité du terrain et être un acteur d'influence des priorités en matière de mobilité intra-Québec, pancanadienne et internationale pour la jeunesse	Indicateur 32 Mener une campagne de presse ciblée	Nombre de reprises dans la presse (4) Nombre d'entrevues (6)	Atteint

ORIENTATION 9 : RENFORCER LE RÉSEAU DE PARTENAIRES SUR TOUS LES TERRITOIRES (AU QUÉBEC, AU CANADA ET À L'INTERNATIONAL)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
Objectif 9.1 Consolider les partenariats existants et tirer profit de ces derniers	Indicateur 33 Poursuivre la mise en œuvre des plans d'action liés aux ententes actives	75 % des actions du plan	En cours
	Indicateur 34 Renforcer les projets de mobilité jeunesse entre le Québec et la Fédération Wallonie-Bruxelles et la relation entre le BIJ et l'OQMJ	Nombre de projets (5) Nombre de participants (150) Pour 2023-2024	Atteint
	Indicateur 35 Poursuivre le rapprochement et la collaboration avec les représentants du Québec au Canada et à l'international	Nombre de projets et d'actions réalisés en collaboration avec les représentations du Québec	Atteint 26 projets
Objectif 9.2 Poursuivre le développement de nouveaux partenariats	Aucun indicateur	Aucune cible	En cours

Les résultats de la mise en œuvre de la deuxième année du Plan stratégique 2022-2025 atteignent les cibles établies pour l'année 2023-2024, notamment en raison de la forte demande en soutien à la mobilité.

2.2.DECLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET CITOYENS

En raison de la réduction des effectifs et du nombre record de demandes reçues, il se peut que cette situation combinée ait parfois entraîné des répercussions sur les délais de traitement et de réponse.

RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS PORTANT SUR LA QUALITÉ ET LES NORMES DES SERVICES

Date d'entrée en vigueur de la déclaration : 2018

Services	Engagements	Cibles prévues	Résultats 2023-2024
Renseignements généraux	Engagement 1 Transmettre un accusé réception par courriel dans un délai de 2 jours ouvrables	Dans 95 % des cas	Dans 95 % des cas, un accusé de réception a été envoyé dans un délai maximal de 2 jours ouvrables.
	Engagement 2 Répondre par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables	Dans 90 % des cas	Dans 90 % des cas, une réponse par courriel a été envoyée dans un délai maximal de 10 jours ouvrables.
Dépôt d'un projet/candidature	Engagement 3 Transmettre un accusé de réception par courriel immédiatement (réponse automatisée)	Dans 95 % des cas	Dans 100 % des cas, un accusé de réception automatisé a été envoyé.
	Engagement 4 Communiquer par courriel les résultats dans un délai de 5 jours ouvrables après la décision du comité de sélection	Dans 85 % des cas	Dans 85 % des cas, les résultats de la sélection ont été communiqués dans un délai maximal de 5 jours ouvrables après la décision du comité de sélection.
Commentaire sur la qualité des services	Engagement 5 Transmettre un accusé de réception par courriel dans un délai de 2 jours ouvrables	Dans 90 % des cas	Dans 90 % des cas, un accusé de réception a été envoyé dans un délai maximal de 2 jours ouvrables.
	Engagement 6 Répondre par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables	Dans 90 % des cas	Dans 95 % des cas, la réponse a été transmise dans un délai maximal de 10 jours ouvrables.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1. UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

	2022-2023	2023-2024	Écart
1. Direction	7	6	-1
2. Programmes et communications	22	20	-2
3. Administration et technologies de l'information	6	4	-2
Total	35	30	-5

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champs d'activité	2022-2023	2023-2024
Favoriser le perfectionnement des compétences	1 894 \$	479 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	32 181 \$	0 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	2 832 \$	0 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	0 \$	70 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	369 \$	499 \$
Améliorer les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail	0 \$	0 \$
Améliorer les connaissances en matière de sécurité de l'information	3 225 \$	0 \$
Améliorer les connaissances en matière d'éthique	5 947 \$	0 \$
Participer à des colloques et des missions	15 725 \$	629 \$

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2022-2023	2023-2024
Proportion de la masse salariale (%)	1,67 %	0
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	0,5	1
Professionnel	1,72	4
Fonctionnaire ³	5	0
Total ¹	4,48	5
Somme allouée par personne ²	1 776 \$	335 \$

1. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire à l'OQMJ et à l'OFQJ.

2. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire à l'OQMJ et à l'OFQJ.

3. Le terme fonctionnaire inclut le personnel technicien à l'OQMJ et à l'OFQJ.

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire du personnel régulier	25 %	11,4 %	26,8 %

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE INCLUS DANS LE CALCUL DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de personnes ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	0	0	0

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

3.2. UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

DÉPENSES ET ÉVOLUTION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2023-2024 ¹ (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2024 ² (2)	Écart (3) = (2) – (1)	Dépenses réelles 2022-2023 ³ (4)
Administration	5 224 800 \$	4 859 500 \$	-365 300 \$	4 470 000 \$
Communication/ Missions	100 300 \$	61 200 \$	-39 100 \$	93 700 \$
Autres activités des programmes	313 500 \$	426 000 \$	112 500 \$	363 500 \$
Programme Mobilité étudiante	2 542 200 \$	3 128 700 \$	586 500 \$	1 670 800 \$
Programme Entrepreneuriat	445 200 \$	419 700 \$	-25 500 \$	398 600 \$
Programme Développement de carrière	975 400 \$	996 100 \$	20 700 \$	792 600 \$
Programme Engagement citoyen	435 100 \$	470 500 \$	35 400 \$	593 800 \$
Programme Insertion socioprofessionnelle	-	-	-	23 300 \$
Initiatives (Créativité entrepreneuriale en francophonie, Cultures et langues autochtones et Lutte contre les changements climatiques)	1 122 000 \$	1 184 400 \$	62 400 \$	1 292 400 \$
Sous-total	11 158 500 \$	11 546 100 \$	387 600 \$	9 698 700 \$
Mesures du budget 2022-2023	-	-	-	-
Total	11 158 500 \$	11 546 100 \$	387 600 \$	9 698 700 \$

1. Budget de dépenses 2023-2024, crédits et dépenses des portefeuilles.

2. Dépenses préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

3. Comptes publics 2022-2023.

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ.

Financées par le MRIF et le SAJ, les dépenses réelles de l'OFQJ s'établissent à 2 980 000 \$ au 31 mars 2024.

3.3.UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les activités de l'équipe responsable des technologies de l'information (TI) à LOJIQ ont principalement porté sur les aspects suivants :

CYBERSÉCURITÉ

En collaboration avec le MRIF, LOJIQ a poursuivi la mise en place de mesures de sécurité additionnelles pour assurer la cyberprotection et la cybersécurité de ses infrastructures technologiques et de ses solutions applicatives. Cette démarche s'est inscrite dans la mise en œuvre de l'an 2 du plan triennal de rehaussement gouvernemental en matière de cybersécurité.

PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE GOUVERNEMENTALE 2024-2027

LOJIQ a élaboré un Plan de transformation numérique pour la période 2024-2027. Déposé en juin 2023 auprès du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, ce plan capitalise sur les actifs informationnels de l'organisation en vue de leur amélioration et de leur optimisation durant la période visée.

TRANSFORMATION INFONUAGIQUE

L'organisation est engagée depuis 2021 dans le projet gouvernemental de consolidation des centres de traitement informatique. Le présent exercice financier a été caractérisé par la réalisation d'activités techniques qui appuieront la finalisation de ce projet en 2024.

Des démarches ont été entamées afin de rehausser la solution applicative de gestion de la relation client (CRM) de LOJIQ. Cette application est le pivot informatique des activités découlant des programmes de mobilité administrés par LOJIQ.

REPOSITIONNEMENT DES SERVICES INFORMATIQUES DE LOJIQ

LOJIQ a réalisé une étude visant à repositionner son offre en matière de ressources informationnelles. Les résultats de cette démarche ont confirmé la pertinence de fédérer la majorité de ses services informatiques avec ceux fournis par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie. La mise en œuvre de ce partage de services a été officialisée le 1^{er} avril 2024.

4. AUTRES EXIGENCES

4.1. GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Catégories	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3]/1 826,3
1. Personnel d'encadrement	9 266	0	9 266	5
2. Personnel professionnel	25 247	0	25 247	14
3. Personnel infirmier	-	-	-	-
4. Personnel enseignant	-	-	-	-
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	5 179	0	5 179	3
6. Agents de la paix	-	-	-	-
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	-	-	-	-
8. Étudiants et stagiaires	3 650	0	3 650	2
Total 2023-2024	43 548	0	43 548	24
Total 2022-2023	45 149	224	45 373	26

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ.

Les employés de l'OFQJ ne sont pas inscrits dans ce tableau : 10 ETC.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	4	179 091 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	8	511 655 \$
Total des contrats de service	12	690 746 \$

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ.

4.2.DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA PÉRIODE 2023-2024

Le plan de développement durable de LOJIQ a été remanié pour s'arrimer à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 adoptée en mars 2023.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 : STRUCTURER LE MARCHÉ DES EMPLOIS VERTS ET VERDISSANTS

Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Atteinte de la cible
Action 1 Assurer le développement des compétences vertes	Indicateur 1 Nombre d'actions réalisées	10	13	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1 : ASSURER UNE TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE JUSTE

Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Atteinte de la cible
Action 2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises en économie sociale	Indicateur 2 Nombre d'actions visant à soutenir les entreprises en économie sociale et les groupes communautaires	6	8	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1 : VALORISER L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ

Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Atteinte de la cible
Action 3 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	Indicateur 3 Proportion des projets	100 %	100 %	Atteinte
Action 3.1 Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des autochtones et des personnes issues de la diversité	Indicateur 3.1 Nombre de projets	2	3	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.1 : PLACER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CENTRE DES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Atteinte de la cible
Action 4 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Indicateur 4 Intégration des objectifs de développement durable dans la révision des programmes	75 %	En cours	En cours

4.3.DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25) 2022-2023	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹	0		
2. Nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ²		0	
3. Nombre de motifs traités avec succès en application du paragraphe 3 de l'article 2 ²		0	
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), nombre total de divulgations fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif fondé	0		
5. Nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ³	0	0	0

1. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

2. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

3. Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertoriée à ce point.

4.4.ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

DONNÉES GLOBALES

Effectif régulier au 31 mars 2024

Nombre de personnes occupant un poste régulier
28

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ.

Nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi au cours de la période 2023-2024

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
6	2	2	0

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ.

MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES (MVE), ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Embauche de membres des groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2023-2024	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi
Régulier	6	2	-	-	-	2	34 %
Occasionnel	2	1	1	-	-	2	100 %
Étudiant	2	2	-	-	-	2	100 %
Stagiaire	-	-	-	-	-	-	-

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Régulier	27 %	57 %	33 %
Occasionnel	-	-	100 %
Étudiant	-	-	100 %
Stagiaire	-	-	-

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ.

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence de membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024
Anglophones	-	-	1	3 %	1	3 %
Autochtones	-	-	-	-	-	-
Personnes handicapées	-	-	-	-	-	-

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel - Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (taux)
Minorités visibles et ethniques	4	66,6 %

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

FEMMES

Taux d'embauche de femmes en 2023-2024 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	6	2	2	-	10
Nombre de femmes embauchées	5	2	1	-	8
Taux d'embauche des femmes	83 %	100 %	50 %	-	80 %

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ.

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieures et ingénieurs, les avocates et avocats, les notaires, les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignantes et enseignants, les médecins et les dentistes.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	6	21	3	-	-	30
Nombre total de femmes	2	15	3	-	-	20
Taux de représentativité des femmes (%)	33 %	72 %	100 %	-	-	67 %

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ.

AUTRES MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI POUR L'UN DES GROUPES CIBLES

Autres mesures ou actions en 2023-2024 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Aucune		

Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ.

4.5. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS PUBLICS

Le code d'éthique de l'OQMJ en date du 13 novembre 2014 est toujours en vigueur. Le document est en Annexe I et également disponible sur le site Internet de LOJIQ :

<https://www.lojiq.org/wp-content/uploads/2023/07/Code-ethique-CA-OQMJ-13-novembre-2014-en-vigueur.pdf>

Depuis janvier 2022, le conseil d'administration de l'OQMJ s'est doté d'un comité de gouvernance et d'éthique. Les membres du comité ont convenu de réviser le code d'éthique des administratrices et administrateurs. En 2023-2024, les membres de ce comité ont travaillé sur le profil de compétence et d'expérience du conseil ainsi que sur le mode d'évaluation du conseil. Ils se sont réunis quatre fois.

De plus, LOJIQ remet aux nouveaux membres du conseil d'administration le code d'éthique de la fonction publique du Québec.

4.6. GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

En 2007, la désignation LOJIQ pour Les Offices jeunesse internationaux du Québec apparaît. Elle est utilisée pour désigner l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Office Québec Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) à titre de guichet unique d'accès aux programmes administrés par chacun des offices.

En 2009, l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) est créé afin de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux de territoires et de pays qui ne sont pas couverts par l'OFQJ, l'OQWBJ ou l'OQAJ.

En 2015, l'OQMJ est intégré à l'annexe C de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

En 2017, l'OQAJ, l'OQWBJ et l'OQMJ sont fusionnés sous le nom de ce dernier dont la mission est modifiée de façon à préciser son champ d'intervention qui exclut celui de l'OFQJ.

Ainsi à compter du 1^{er} avril 2018, en matière de coopération jeunesse, seuls subsistent l'OFQJ à titre d'organisme binational issu d'une entente internationale et l'OQMJ, un organisme québécois. Ainsi, LOJIQ regroupe l'OFQJ et l'OQMJ.

Gestion intégrée des risques

En octobre 2022, LOJIQ a adopté une nouvelle Politique de gestion intégrée des risques – PGIR qui remplace la version 2014. Cette politique vise à établir les bases d'un système organisé et cohérent de gestion intégrée des risques pour l'ensemble des activités de LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec, c'est-à-dire l'OQMJ et la section québécoise de l'OFQJ dont les administratrices et administrateurs, la direction, les gestionnaires et le personnel, y compris les ressources externes.

Cette politique couvre l'ensemble des risques de toute nature en misant sur l'efficience pour la prestation de service et la gestion des ressources humaines, financières, matérielles, technologiques et informationnelles. Aussi, cette politique vise à respecter le cadre législatif, réglementaire et normatif en vigueur, ainsi que toute obligation contractuelle et une importance particulière est consacrée aux mesures et procédures de sécurité des jeunes participantes et participants de LOJIQ lors de leur mobilité.

Dans le cadre de la réévaluation annuelle des risques, les risques à la sécurité de l'information ainsi que ceux de cybercriminalité ont été jugés importants. Le cadre de la sécurité de l'information a été mis à jour et adopté en avril 2023. Ce cadre vient en complément de la Politique de sécurité de l'information adoptée par les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ). Il vise notamment à renforcer la gouvernance et la gestion de la sécurité de l'information au sein de LOJIQ. Une analyse segmentée des risques de cybercriminalité a permis l'identification des failles dans la sécurité du système de gestion de la relation client (CRM). Les corrections ont été implantées.

FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Au Québec, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prévoit que le conseil d'administration de chaque société d'État doit constituer les comités suivants : comité de gouvernance et d'éthique ; comité des ressources humaines ; et comité d'audit. Ces comités ne sont composés que de membres indépendants.

La présidente du conseil d'administration peut participer à toute réunion d'un comité.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de Caroline Ménard qui en est la présidente, d'Hélène Drainville et de Marc-Antoine Dufresne.

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions :

- D'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires de la société ;

- D'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants nommés par la société et aux employés de celle-ci et des personnes morales dont elle détient directement ou indirectement au moins 90 % des actions comportant droit de vote, sous réserve des dispositions d'un règlement pris en vertu des articles 3.0.1 et 3.0.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) et sous réserve de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) lorsque celles-ci s'appliquent ;
- D'élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général ; ces profils doivent inclure une expérience de gestion pertinente à la fonction.

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois rencontres en 2023-2024.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est composé de Hasina Razafindratandra qui en est la présidente, de Catherine Tadros et de Charles-Hugo Maziade.

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonctions :

- De s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, sous réserve de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) lorsque celle-ci s'applique ;
- D'élaborer et de proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général ;
- D'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et, lorsque, malgré l'article 3.4, la loi constitutive de la société confère au conseil la responsabilité de fixer la rémunération de celui-ci ;
- De faire des recommandations à cet égard au conseil, à l'intérieur des paramètres fixés par le gouvernement ;
- De contribuer à la sélection des dirigeantes ou dirigeants ;
- D'établir un programme de planification de la relève des dirigeantes ou dirigeants nommés par la société.

Le comité des ressources humaines a tenu six rencontres en 2023-2024.

Comité d'audit

Depuis 2018, l'OQMJ s'est doté d'un comité de vérification qui est dorénavant appelé Comité d'audit.

Le comité d'audit doit compter parmi ses membres des personnes ayant une compétence en matière comptable ou financière. Au moins un des membres du comité doit être membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26).

Le comité d'audit a notamment pour fonctions :

- D'approuver le plan annuel d'audit interne ;
- De s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la société soit mis en place et d'en assurer le suivi ;
- De veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces ;
- De s'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques ;
- De réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de la société et qui est portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant ;

- D'examiner les états financiers avec le vérificateur général et l'auditeur externe nommé par le gouvernement ;
- De recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Le comité d'audit a tenu quatre rencontres en 2023-2024.

Formation

Le 10 novembre 2023, la présidente du conseil d'administration a suivi un atelier pour les présidentes et présidents d'un conseil d'administration d'un organisme public – La dynamique du duo PCA – PDG et la relation avec le Ministre.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LOJIQ a assuré le fonctionnement régulier des conseils d'administration. Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration de l'OQMJ a tenu sept séances régulières et celui de l'OFQJ en a tenu six. L'assiduité des administratrices et administrateurs est élevée, de l'ordre de 95 % en moyenne : www.lojiq.org/gouvernance

Une séance d'information a été offerte aux nouveaux membres du conseil d'administration de l'OFQJ en novembre 2023.

Portrait de la composition des conseils d'administration au 31 mars 2024

- Office Québec-Monde pour la jeunesse

Membres en poste	Postes vacants	Mandats échus au 30 juin 2024	Mandats échus au 30 sept. 2024	Membres qualifiés indépendants	% Indép.	Indép. Min.2/3	Femmes	% Femmes	Femmes : minimum 40 %
14	1	-	1	9	64,3 %	D'ici le 3 juin 2024	8	57,1 %	En vigueur (anciennement Parité)

Jeune	Jeunes : la moitié du CA	Autochtone	Minorités visibles	Minorités ethniques (allophones)	Personnes handicapées	Membres représentatifs diversité*	Diversité : minimum un membre	% Diversité
1	En vigueur	1	1	-	-	2	D'ici le 31 mai 2025	14,3 %

Membres représentatifs de la diversité = Autochtones + minorités visibles + minorités ethniques (allophones) + personnes handicapées.

Légende :

Conformité	Risque potentiel	Situation à risque	Non-conformité ou risque majeur
------------	------------------	--------------------	---------------------------------

Zones de vigilance

- Pourcentage de membres indépendants inférieur à l'objectif du deux tiers (un dossier reçu au SES)
- Présence de jeunes inférieure à l'obligation définie dans la loi constitutive
- Pourcentage de membres représentatifs de la diversité inférieur à l'objectif collectif de 18 %

Conseil de section de l'OFQJ

Il se compose de 8 administrateurs : 3 représentants des pouvoirs publics et 5 représentants de la société civile.
Il compte également 4 membres suppléants : 1 représentant des pouvoirs publics et 3 représentants de la société civile.

Portrait de la composition du conseil d'administration, section Québec, au 31 mars 2024

- Office franco-québécois pour la jeunesse

Membres en poste	Postes vacants	Mandats échus au 30 juin 2024	Mandats échus au 8 déc. 2024	Mandats échus au 9 nov. 26 et déc. 27	Femmes	% Femmes	Femmes : minimum 40 %
12	-	1	8	3	9	75 %	En vigueur (anciennement Parité)

On compte 4 membres représentant les pouvoirs publics et 4 membres représentant la société civile. Au moins 2 membres âgés d'au plus 35 ans au moment de leur nomination. Entre 4 et 8 membres suppléants.

Rémunération

Le gouvernement du Québec a décidé qu'à compter du 1^{er} avril 2023, les membres des conseils d'administration des sociétés d'État assujetties à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État seront rémunérés - Décret 221-2023, du 8 mars 2023, (2023) 155 G.O. 2, 737.

Cette rémunération prend la forme d'un montant annuel auquel s'ajoute un montant complémentaire annuel pour les administrateurs membres d'un comité du conseil d'administration. Les montants varient en fonction d'une classification à quatre niveaux des sociétés d'État. Pour l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, les administrateurs reçoivent la rémunération prévue pour le niveau 4.

À noter que les personnes employées du secteur public qui agissent à titre d'administrateur d'une société d'État ne sont pas visées par cette rémunération.

La rémunération pour l'année 2023-2024 (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024) est de 52 625 \$. À cela s'ajoutent 780 \$ pour les frais de remboursement de déplacements pour les rencontres.

4.7. ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	4
---------------------------------	---

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	1	3	-
21 à 30 jours	-	-	-
31 jours et plus	-	-	-
Total	1	3	-

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la loi invoquées
Acceptée (entièrement)	1	3	-	S.O.
Partiellement acceptée	-	-	-	S.O.
Refusée (entièrement)	-	-	-	S.O.
Autres	-	-	-	S.O.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	-
Nombre d'avis de révisions reçus de la commission d'accès à l'information	-

4.8. EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un mandataire ?	Oui
Combien d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Moins de 50
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres.	S.O.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles : l'information a été relayée dans l'organisation. De plus, le mandataire représente LOJIQ au sein des rencontres interministérielles sur ce dossier.	Oui

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une autre organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée. Depuis janvier 2019, LOJIQ travaille en conformité avec la Politique linguistique du ministère des Relations internationales et de la Francophonie 2018-2023 de la Direction des communications et des affaires publiques.	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles.	Non

4.9. ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

LOJIQ poursuit ses efforts afin de promouvoir des modèles et des comportements égalitaires au sein de toutes ses actions, et ce, conformément à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. Notons que pour l'année 2023-2024 :

- 69 % des membres du personnel de LOJIQ sont des femmes ;
- 65 % des membres des conseils d'administration de LOJIQ sont des femmes.

ANNEXE I CODE D'ÉTHIQUE

CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE

PRÉAMBULE

Le présent code s'adresse aux membres du conseil d'administration (CA) de l'Office Québec- Monde pour la jeunesse (OQMJ). Il a pour objet de rappeler et de préciser certaines normes de comportement éthique applicables selon le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, pris en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1. et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1), d'en établir de nouvelles et d'affirmer les principales valeurs partagées entre l'Office et son personnel, en vue de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité des décisions de l'Office dans la réalisation de sa mission et de favoriser la transparence au sein du CA de l'OQMJ.

MISSION

L'Office Québec-Monde pour la jeunesse a pour mission, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux de territoires et de pays que le ministre lui indique et qui ne sont pas couverts par l'Office franco- québécois pour la jeunesse, l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse ou par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse. Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

VALEURS

Les membres du conseil d'administration de l'OQMJ prennent leurs décisions et agissent en se basant notamment sur les valeurs suivantes :

- **Compétence**

Chaque membre du conseil d'administration de l'OQMJ s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

- **Équité**

Chaque membre du conseil d'administration de l'OQMJ fait preuve de neutralité et d'impartialité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisans.

- **Intégrité**

Chaque membre du conseil d'administration de l'OQMJ se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

- **Loyauté**

Chaque membre du conseil d'administration de l'OQMJ est conscient qu'il œuvre au sein d'un organisme public et qu'il est un représentant de celui-ci auprès de sa clientèle. Il exerce ses fonctions dans le respect de l'intérêt public.

- **Respect**

Chaque membre du conseil d'administration de l'OQMJ manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

NORMES DE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

1. La contribution des membres du CA doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
2. Le membre du CA est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
3. Le membre du CA doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
4. Le président-directeur général de l'OQMJ doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
5. Le membre du CA doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
Il doit dénoncer par écrit au président-directeur général de l'OQMJ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'OQMJ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
6. Le président-directeur général de l'OQMJ ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'OQMJ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
Tout autre membre du CA doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt visé à l'article 5. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.
7. Le président-directeur général de l'OQMJ s'assure que le procès-verbal des réunions du CA fasse état de toute abstention d'un des membres sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt, et ce, dans le but d'une plus grande transparence.
8. Le président du conseil d'administration, s'il est en conflit d'intérêt potentiel ou apparent, nomme un autre membre du CA pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.
9. Le membre du CA ne doit pas confondre les biens de l'Office avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
10. Le membre du CA ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
11. Le membre du CA ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État. L'acceptation d'un avantage par un membre ne doit pas influencer sa prise de décision ni laisser croire qu'elle peut l'être.
12. Le membre du CA ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
13. Le membre du CA doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives ou offres d'emploi.
14. Le membre du CA qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du CA.
15. Le membre du CA qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Office ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Office est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les membres du CA ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

16. Les membres du CA invités à représenter officiellement l'OQMJ doivent en informer au préalable le président-directeur général. Le cas échéant, l'OQMJ peut soutenir financièrement des projets et missions de ses administrateurs. Pour les missions à l'extérieur du Québec, le conseil d'administration devra toutefois en être avisé, dans la mesure du possible, à priori.
17. Les membres du CA peuvent soumettre leur candidature ou projet dans le cadre des programmes de l'OQMJ ou de l'un des Offices composant LOJIQ - Les Offices jeunesse internationaux du Québec.

Le cas échéant, le conseil d'administration doit en être informé au préalable. Les normes d'admissibilité et critères de sélection de l'Office concerné s'appliquent.

(Modification le 13 novembre 2014)

18. Le président-directeur général de l'OQMJ doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du CA et informe l'autorité compétente des cas de manquement.
19. Le présent code d'éthique des membres du CA a été adopté lors de la réunion du 13 mai 2010 et est entré en vigueur à cette date.

ANNEXE II ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE.....39

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE.....61

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2024

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2 et 3
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et de l'excédent cumulé	4
État de la situation financière	5
État de la variation des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 20

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de l'OQMJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'OQMJ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Jean-Stéphane Bernard

Président-directeur général

Québec, le 19 juin 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guillaume Joron', followed by the text 'CPA auditeur' in a smaller, printed font.

Guillaume Joron, CPA auditeur
Directeur d'audit

Québec, le 19 juin 2024

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État des résultats et de l'excédent cumulé
De l'exercice clos le 31 mars 2024

	2024		2024		2023
	Budget		Réel		Réel
REVENUS					
Subvention du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)	2 385 880	\$	2 385 880	\$	2 385 880
Subvention MRIF - cybersécurité			-		77 251
Subvention Secrétariat à la jeunesse (SAJ) 2023-2024	3 473 000		3 030 025		-
Subvention Secrétariat à la jeunesse (SAJ) 2022-2023	3 000 000		4 212 990		460 010
Subvention Secrétariat à la jeunesse 2021-2022			-		2 064 714
Subvention Secrétariat à la jeunesse 2020-2021			-		3 000 000
Subvention Secrétariat à la jeunesse (SAJ) 2019-2020	314 325		-		-
Subvention Québec Volontaire	500 000		385 064		334 391
Subvention Ministère de la Culture et des Communications (MCC)			-		80 138
Subvention Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)	100 000		100 000		75 000
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) pour le projet en Tourisme, hôtellerie et restauration (THR)			-		64 411
Subvention MRIF-Agrotourisme			19 745		25 000
Contributions de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) (note 4)	1 073 320		882 298		845 731
Intérêts sur dépôts bancaires	10 000		67 367		61 572
Autres revenus	10 000		73 962		43 320
	<u>10 866 525</u>	\$	<u>11 157 331</u>	\$	<u>9 517 418</u>
CHARGES					
Subventions distribuées à l'OFQJ pour ses programmes (note 5)	1 969 100		1 612 848		1 105 708
Programmes et activités de développement (note 5)	3 864 272		5 012 618		4 029 283
Communications	100 343		61 185		93 743
Licences et autres charges informatiques	358 856		213 189		286 316
Traitements et avantages sociaux (note 5)	3 855 365		3 197 434		3 446 882
Amortissement des immobilisations corporelles	89 028		90 640		176 249
Fonctionnement (note 5)	921 560		1 358 238		560 582
	<u>11 158 524</u>		<u>11 546 152</u>		<u>9 698 763</u>
DÉFICIT DE L'EXERCICE	<u>(291 999)</u>		<u>(388 821)</u>		<u>(181 345)</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 944 138</u>		<u>1 944 138</u>		<u>2 125 483</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 652 139</u>	\$	<u>1 555 317</u>	\$	<u>1 944 138</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État de la situation financière
Au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 6)	331 203 \$	4 052 406 \$
Débiteurs (note 7)	<u>4 417 718</u>	<u>4 649 920</u>
	<u>4 748 921</u>	<u>8 702 326</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 989 606	2 192 621
Revenus reportés (note 9)	319 580	4 694 551
Avantages incitatifs reportés reliés à un bail	-	5 707
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	-	34 400
Dette à long terme (note 11)	<u>293 972</u>	<u>-</u>
	<u>3 603 158</u>	<u>6 927 279</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>1 145 763</u>	<u>1 775 047</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	329 167	109 580
Charges payées d'avance	<u>80 387</u>	<u>59 511</u>
	409 554	169 091
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>1 555 317 \$</u>	<u>1 944 138 \$</u>

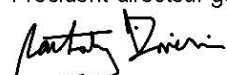
Obligations contractuelles et droits contractuels (note 14) et passifs éventuels (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Jean-Stéphane Bernard
Président-directeur général



Nathaly Riverin
Présidente du conseil d'administration

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État de la variation des actifs financiers nets
De l'exercice clos le 31 mars 2024

	<u>2024</u> <u>Budget</u>	<u>2024</u> <u>Réel</u>	<u>2023</u> <u>Réel</u>
DÉFICIT DE L'EXERCICE	<u>(291 999) \$</u>	<u>(388 821) \$</u>	<u>(181 345) \$</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(321 448)	(25 522)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		3 721	
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles		7 500	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>89 028</u>	<u>90 640</u>	<u>176 249</u>
	<u>89 028</u>	<u>(219 587)</u>	<u>150 727</u>
Acquisitions de charges payées d'avance		(80 387)	(59 511)
Utilisations de charges payées d'avance		59 511	40 360
		<u>(20 876)</u>	<u>(19 151)</u>
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>(202 971)</u>	<u>(629 284)</u>	<u>(49 769)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		<u>1 775 047</u>	<u>1 824 816</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(202 971) \$</u>	<u>1 145 763 \$</u>	<u>1 775 047 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État des flux de trésorerie
De l'exercice clos le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(388 821) \$	(181 345) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	90 640	176 249
Amortissement des avantages incitatifs	(5 707)	(68 485)
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	7 500	-
Virement des revenus reportés	(4 239 200)	(5 801 849)
Virement des charges payées d'avance	59 511	40 360
	<u>(4 087 256)</u>	<u>(5 653 725)</u>
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	232 202	(772 727)
Créditeurs et charges à payer	796 985	688 062
Revenus reportés	(135 771)	3 239 175
Charges payées d'avance	(80 387)	(59 511)
	<u>813 029</u>	<u>3 094 999</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(3 663 048)</u>	<u>(2 740 071)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(22 933)	(25 522)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	3 721	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(19 212)</u>	<u>(25 522)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(34 400)	(35 938)
Remboursement de la dette à long terme	(4 543)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(38 943)</u>	<u>(35 938)</u>
Diminution de la trésorerie	<u>(3 721 203)</u>	<u>(2 801 531)</u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>4 052 406</u>	<u>6 853 937</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	<u>331 203 \$</u>	<u>4 052 406 \$</u>
ACTIVITÉ N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE		
Acquisitions d'immobilisations corporelles au moyen d'une dette à long terme	298 515 \$	- \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
Notes complémentaires
Au 31 mars 2024

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) est constitué en vertu de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (RLRQ, chapitre O-5.2), qui est entrée en vigueur le 26 mai 2009. L'OQMJ a pour mission, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, de développer les relations entre les jeunes de toutes les régions du Québec ainsi que les relations entre ces jeunes et ceux des autres provinces et des territoires du Canada, de la Communauté française de Belgique, des Amériques et des autres territoires et pays que le ministre lui indique et qui ne sont pas couverts par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux. L'OQMJ fait partie des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ).

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'OQMJ n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'OQMJ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'OQMJ, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la répartition des dépenses communes entre les différents offices, la provision pour ajustement salarial et la provision pour allocation de transition. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie ainsi que les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer à l'exception des avantages sociaux et provision pour allocations de transition à payer, ainsi que la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

REVENUS

Subventions du gouvernement du Québec

Les subventions du gouvernement du Québec sont des paiements de transferts et elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où lesdites subventions sont autorisées, que l'OQMJ a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les subventions sont présentées en revenus reportés lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Contributions

Les contributions provenant de l'OFQJ constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles l'OQMJ doit rendre des services ou fournir un bien en échange des sommes reçues. Ces revenus sont constatés au moment où le service est rendu.

Les contributions reçues avant l'exercice au cours duquel les services seront rendus est constaté à titre de passif au poste de Revenus reportés.

CHARGES

Programmes

Les charges (projets réguliers et spéciaux) sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

PASSIFS

Provision pour allocations de transition

Une allocation de transition est payable au personnel d'encadrement. Cette allocation est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation. Cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ par année de service continu, sans toutefois excéder 12 mois.

La provision pour allocations de transition fait l'objet d'une actualisation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'OQMJ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS

Du fait de leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Matériel et équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'OQMJ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATION COMPTABLE

ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

Le 1er avril 2023, l'OQMJ a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3400 *Revenus* qui établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations génératrices de revenus. Plus précisément, il différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») de ceux issus des opérations sans obligations de prestation (appelées « opérations sans contrepartie »).

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- Une obligation de prestation s'entend d'une promesse exécutoire de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier;
- L'OQMJ doit constater les revenus tirés d'une opération avec contrepartie qu'il remplit (ou mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur;
- La constatation du revenu tiré d'une opération sans contrepartie doit se faire lorsque l'OQMJ a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle relève d'une opération passée ou d'un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, l'OQMJ doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément. Lorsque l'OQMJ détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestations pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction.

3. MODIFICATION COMPTABLE (SUITE)

Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'OQMJ.

4. CONTRIBUTIONS DE L'OFQJ

Tel que prévu à l'article 5 de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (RLRQ, chapitre O-5.2), en collaboration avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, l'OQMJ fournit à l'OFQJ dans la mesure et aux conditions que chacun détermine, des services de gestion des ressources financières, humaines, matérielles et technologiques.

Méthode de répartition des frais communs

La part des frais communs d'un office doit refléter le volume d'activités qu'il génère et, par le fait même, la valeur des ressources qu'il mobilise. Ce volume d'activités est déterminé par trois variables : le total des dépenses (contributions) de programmes et de développement, le volume de participants et le nombre impliqué de salariés. Le conseil d'administration de l'OQMJ et le conseil de section de l'OFQJ ont approuvé une répartition des frais communs en respectant la distribution historique des derniers exercices. Cette distribution, de l'ordre de 70 % pour l'OQMJ et de 30 % pour l'OFQJ, est appliquée à l'exercice 2023-2024 tout comme pour l'exercice 2022-2023. Cette répartition tient en compte que certaines dépenses sont spécifiques à l'OQMJ et, de ce fait, elles sont non réparties.

Les charges communes sont réparties comme suit en 2024 :	OQMJ	OFQJ	Total
Programmes	58 797 \$	25 199 \$	83 996 \$
Activités de développement	91 122	39 052	130 174
Frais de communications	22 631	9 699	32 330
Licences et autres charges informatiques	166 744	71 461	238 205
Traitements et avantages sociaux	767 568	328 956	1 096 524
Loyer	306 065	131 171	437 236
Amortissement des avantages incitatifs	(4 055)	(1 652)	(5 707)
Amortissement des immobilisations corporelles	39 975	17 132	57 107
Autres frais de fonctionnement	609 832	261 280	871 112
	<u>2 058 679</u>	<u>882 298</u>	<u>2 940 977</u>
Les charges communes subventionnées qui suivent ne sont pas réparties en 2024 :			
Frais de communications - Québec-Volontaire	11 562	-	11 562
Traitements et avantages sociaux - Québec-Volontaire	46 248	-	46 248
Frais de communications - SAJ	17 293	-	17 293
Traitements et avantages sociaux - SAJ	594 491	-	594 491
Traitements et avantages sociaux - MIRF - IJLCC	9 091	-	9 091
Traitements et avantages sociaux - MRIF - Agrotourisme	1 795	-	1 795
	<u>680 480</u>	<u>-</u>	<u>680 480</u>
	<u>2 739 159 \$</u>	<u>882 298 \$</u>	<u>3 621 457 \$</u>

Pourcentage de répartition retenu en 2024 :

OQMJ : 70,00 %	OFQJ : 30,00 %
----------------	----------------

4. CONTRIBUTIONS DE L'OFQJ (SUITE)

Les charges communes sont réparties comme suit en 2023 :	OQMJ	OFQJ	Total
Programmes	41 998 \$	18 000 \$	59 998 \$
Activités de développement	82 949	35 549	118 498
Frais de communications	49 721	21 309	71 030
Licences et autres charges informatiques	196 220	84 095	280 315
Traitements et avantages sociaux	1 116 870	478 658	1 595 528
Loyer	296 194	126 940	423 134
Amortissement des avantages incitatifs	(47 939)	(20 546)	(68 485)
Amortissement des immobilisations corporelles	100 041	42 874	142 915
Autres frais de fonctionnement	137 320	58 852	196 172
	<u>1 973 374</u>	<u>845 731</u>	<u>2 819 105</u>

Les charges communes subventionnées qui suivent ne sont pas réparties en 2023 :

Frais de communications - Québec-Volontaire	10 032	-	10 032
Frais de communication - THR	12 681	-	12 681
Traitements et avantages sociaux - Québec-Volontaire	40 127	-	40 127
Traitements et avantages sociaux - THR	4 310	-	4 310
Traitements et avantages sociaux - FECC	6 398	-	6 398
Traitements et avantages sociaux - MCC	8 014	-	8 014
Traitements et avantages sociaux - SAJ 2022-2023	447 326	-	447 326
	<u>528 888</u>	<u>-</u>	<u>528 888</u>
	<u>2 502 262 \$</u>	<u>845 731 \$</u>	<u>3 347 993 \$</u>

Pourcentage de répartition retenu en 2023 :

OQMJ : 70,00 %	OFQJ : 30,00 %
----------------	----------------

5. NATURE DES PRINCIPALES CHARGES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Subventions distribuées à l'OFQJ pour ses programmes		
Programmation et ressources humaines - Secrétariat à la jeunesse	1 530 241 \$	1 031 036 \$
Programmation - Québec-Volontaire	82 607	61 627
Programmation - MCC	-	13 045
	<u>1 612 848</u>	<u>1 105 708</u>
Programmes et activités de développement		
Programmation - Secrétariat à la jeunesse	4 422 840	3 428 065
Programmation - Québec-Volontaire	255 761	222 605
Programmation - FECC	90 909	63 981
Programmation - Tourisme, hôtellerie et restauration (THR)	-	44 175
Programmation - MCC	-	67 093
Programmation - Agrotourisme	17 950	14 159
Programmation - Bourse Fondation LOJIQ	-	844
Programmation - autres	12 288	-
Frais de missions	40 013	18 644
Activités de développement	88 861	101 370
Frais de programmes	83 996	68 347
	<u>5 012 618</u>	<u>4 029 283</u>
Traitements et avantages sociaux		
Traitements	2 656 536	2 763 352
Avantages sociaux	537 694	632 897
Formation	3 204	50 633
	<u>3 197 434</u>	<u>3 446 882</u>
Fonctionnement		
Loyer	437 236	423 134
Amortissement des avantages incitatifs liés au bail - frais communs	(5 707)	(68 485)
Services professionnels	847 283	148 051
Assurances	29 690	26 547
Intérêts et frais financiers	6 985	7 524
Frais de fonctionnement - autres	28 834	23 811
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles - frais communs	7 500	-
Mauvaises créances	6 417	-
	<u>1 358 238 \$</u>	<u>560 582 \$</u>

6. TRÉSORERIE

	2024	2023
Encaisse non réservée	331 203 \$	3 302 406 \$
Réserve	-	750 000
	<u>331 203 \$</u>	<u>4 052 406 \$</u>

En vertu de l'article 34 du règlement intérieur de l'OQMJ, il a été résolu par le conseil d'administration d'autoriser l'OQMJ à constituer et maintenir une réserve de trésorerie jusqu'à concurrence de 750 000 \$. Elle est destinée à assurer la gestion financière pour éviter notamment les découverts bancaires. Lors de la séance du conseil d'administration tenue le 5 mars 2024, une résolution à l'effet de libérer la réserve de trésorerie a été votée à l'unanimité.

7. DÉBITEURS

	2024	2023
Fondation LOJIQ	192 565 \$	334 598 \$
OFQJ	1 005 385	405 789
Secrétariat à la jeunesse	3 030 024	3 738 400
Autres	189 744	171 133
	<u>4 417 718 \$</u>	<u>4 649 920 \$</u>

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2024	2023
Fournisseurs	286 528 \$	333 596 \$
MCC	332 577	332 577
OFQJ	1 326 890	710 856
Traitements et vacances	574 229	323 259
Provision pour allocations de transition incluant les avantages sociaux	469 382	492 333
	<u>2 989 606 \$</u>	<u>2 192 621 \$</u>

Provision pour allocations de transition

	2024	2023
Solde au début	492 333 \$	463 977 \$
Variation de l'exercice	(22 951)	28 356
Solde à la fin	<u>469 382 \$</u>	<u>492 333 \$</u>

La provision pour allocations de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2024	2023
Taux de croissance de la rémunération	1,04 % à 2,14 %	1,08 % à 2,22 %
Taux d'actualisation	3,97 % à 4,93 %	3,52 % à 4,28 %
Durée résiduelle des salariés actifs	Entre 1 et 21 ans	Entre 2 et 22 ans

9. REVENUS REPORTÉS

	2024	2023
Solde au début	4 694 551 \$	3 358 054 \$
Sommes obtenues au cours de l'exercice	25 000	7 138 346
Virement aux résultats de l'exercice	(4 239 200)	(5 801 849)
Remboursement au cours de l'exercice	(160 771)	-
Solde à la fin	319 580 \$	4 694 551 \$

Détails des soldes des revenus reportés

	2024	2023
Secrétariat à la jeunesse - subvention non utilisée 2022-2023	-	4 259 991
Secrétariat à la jeunesse - subvention non utilisée 2019-2020	314 325	314 325
Secrétariat à la jeunesse - THR	-	113 771
Fondation LOJIQ	-	6 464
MRIF- Agrotourisme	5 255	-
	319 580 \$	4 694 551 \$

10. MARGE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2024, l'OQMJ détient une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Québec de 200 000 \$ renouvelable annuellement le 30 septembre. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % et est inutilisée aux 31 mars 2024 et 2023.

11. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Emprunt envers la Société québécoise des infrastructures de 298 515 \$, au taux de 3,65 %, remboursable par versements mensuels de 5 434 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 28 février 2029	293 972 \$	- \$

Les remboursements en capital de la dette long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	55 601 \$
2026	57 665 \$
2027	59 805 \$
2028	62 025 \$
2029	58 876 \$

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Améliorations locatives	2024 Total
Coût				
Solde au début	102 529 \$	86 276 \$	1 359 928 \$	1 548 733 \$
Acquisitions	22 933	-	298 515	321 448
Dispositions	(26 636)	(22 516)	-	(49 152)
Radiations	(75 144)	(38 479)	(993 866)	(1 107 489)
Solde à la fin	<u>23 682</u>	<u>25 281</u>	<u>664 577</u>	<u>713 540</u>
Amortissement cumulé				
Solde au début	95 056	53 854	1 290 243	1 439 153
Amortissement	4 932	11 549	74 159	90 640
Dispositions	(23 825)	(14 106)	-	(37 931)
Radiations	(75 144)	(38 479)	(993 866)	(1 107 489)
Solde à la fin	<u>1 019</u>	<u>12 818</u>	<u>370 536</u>	<u>384 373</u>
Valeur comptable nette	<u>22 663 \$</u>	<u>12 463 \$</u>	<u>294 041 \$</u>	<u>329 167 \$</u>

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Améliorations locatives	2023 Total
Coût				
Solde au début	124 363 \$	144 431 \$	1 359 928 \$	1 628 722 \$
Acquisitions	-	25 522	-	25 522
Radiations	(21 834)	(83 677)	-	(105 511)
Solde à la fin	<u>102 529</u>	<u>86 276</u>	<u>1 359 928</u>	<u>1 548 733</u>
Amortissement cumulé				
Solde au début	96 518	122 897	1 149 000	1 368 415
Amortissement	20 372	14 634	141 243	176 249
Radiations	(21 834)	(83 677)	-	(105 511)
Solde à la fin	<u>95 056</u>	<u>53 854</u>	<u>1 290 243</u>	<u>1 439 153</u>
Valeur comptable nette	<u>7 473 \$</u>	<u>32 422 \$</u>	<u>69 685 \$</u>	<u>109 580 \$</u>

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'OQMJ participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2024, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible tandis que le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré stable à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de l'OQMJ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 136 513 \$ (2023 : 189 400 \$). Les obligations de l'OQMJ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Congés de maladie

L'OQMJ rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 69 804 \$ (2023 : 74 815 \$).

Provision pour congés vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que la provision pour congés vacances sera payée au cours du prochain exercice.

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Contributions à verser

Au 31 mars 2024, l'OQMJ avait des obligations contractuelles relativement à des contributions à verser pour ses programmes concernant des projets qui se réaliseront au cours de l'exercice 2024-2025. Les obligations s'élèvent à 1 606 560 \$ (2023 : 2 064 789 \$).

Contrats de location

En vertu d'ententes avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), l'OQMJ s'est engagé à verser un loyer annuel pour l'occupation de locaux.

L'OQMJ s'est engagé vis-à-vis la SQI jusqu'en mars 2025 pour des locaux administratifs à Québec et jusqu'en février 2029 pour des locaux administratifs à Montréal.

Le tarif de location est fixé par la SQI sur une base triennale et peut varier dans le temps. Selon la tarification en vigueur au 1er avril 2024, le versement s'établit comme suit :

	Québec	Montréal
2025	76 821 \$	177 625 \$
2026	-	177 625 \$
2027	-	177 625 \$
2028	-	177 625 \$
2029	-	162 823 \$

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (SUITE)

Droits contractuels

L'OQMJ a conclu une entente avec le MRIF dans le cadre de l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques échéant le 31 mars 2027. En vertu de cette entente, l'OQMJ recevra un montant jusqu'à concurrence de 450 000 \$ pour la participation des jeunes du Québec, dans la réalisation de projets reliés à la lutte contre les changements climatiques pour le bénéfice des États francophones les plus vulnérables. Ce montant sera reçu au rythme des dépenses admissibles.

L'OQMJ a conclu une entente avec le MRIF dans le cadre de l'action n° 6 du plan d'action Le Monde à notre table : Plan d'action pour la promotion internationale de l'agrotourisme et du tourisme gourmand 2022-2025. En vertu de cette entente échéant le 31 juillet 2025, l'OQMJ recevra un montant jusqu'à concurrence de 30 255 \$ pour contribuer chaque année au financement d'au moins cinq stages en milieu de travail ou séjours d'apprentissage d'une durée minimale de 3 semaines permettant à des jeunes de 18 à 35 ans du Québec, en activité ou en fin de parcours de formation, de réaliser des expériences professionnalisantes et d'explorer ce qui se fait à l'étranger dans le domaine de l'agrotourisme, de la restauration et de la mise en valeur des produits du terroir.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'OQMJ est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de l'OQMJ.

L'OQMJ n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. GESTION DE RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'OQMJ est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières étant donné qu'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture.

L'exposition maximale de l'OQMJ au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2024	2023
Trésorerie	331 023 \$	4 052 406 \$
Débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir)	4 292 983	4 591 900
	<u>4 624 006 \$</u>	<u>8 644 306 \$</u>

La direction juge que le risque de perte relativement à la trésorerie est négligeable, car elle est investie auprès d'une institution financière réputée. Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisqu'ils sont composés en presque totalité de montants dus par des ministères et organismes du gouvernement du Québec. L'ensemble des débiteurs sont âgés de moins de 60 jours. Au 31 mars 2024, une charge pour mauvaises créances de 6 417 \$ (2023 – aucune) a été comptabilisée. L'OQMJ est d'avis qu'aucune provision pour mauvaises créances ne doit être comptabilisée, étant donnée la qualité des débiteurs.

16. GESTION DE RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'OQMJ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'OQMJ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'OQMJ finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et des subventions et à l'aide de sa dette long terme. L'OQMJ respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de charges, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie. L'OQMJ dispose d'une marge de crédit de 200 000 \$ (note 10).

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêt et de capital relatifs aux passifs financiers de l'OQMJ.

	2024			
	Moins d'un an	De 1 an à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	5 ans et plus
Créditeurs et charges à payer excluant les avantages sociaux (note 8)	2 420 565 \$	- \$	- \$	- \$
Dette à long terme (note 11)	65 209	130 417	124 983	-
Total	2 506 166 \$	117 470 \$	120 901 \$	- \$

	2023			
	Moins d'un an	De 1 an à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	5 ans et plus
Créditeurs et charges à payer excluant les avantages sociaux	1 648 675 \$	-	-	- \$

Les créditeurs et charges à payer excluent les avantages sociaux et la provision pour allocations de transition à payer de 469 382 \$ (2023 : 492 333 \$) ainsi que les retenues et cotisations à la source incluses dans les traitements et vacances d'un montant de 99 659 \$ (2023 : 51 613 \$).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'OQMJ est exposé uniquement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que juste la valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Ainsi, la fluctuation des taux d'intérêt du marché n'aurait aucun impact sur les frais d'intérêts de l'OQMJ. De plus, l'OQMJ n'est pas exposé aux variations de la juste valeur découlant de la fluctuation des taux d'intérêt du marché, puisqu'il comptabilise sa dette à long terme au coût après amortissement et la conserve jusqu'à son échéance.

17. PASSIFS ÉVENTUELS

Poursuite

Au cours de l'exercice, un ancien employé a déposé trois plaintes contre l'OQMJ à la suite d'un départ. La direction est d'avis que le dénouement de cette situation n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers en lien avec celles-ci.

Autoassurance

À la suite d'une analyse des risques, la direction de l'OQMJ a décidé de ne pas assurer ses biens.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2023 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.

États financiers de l'

**OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS
POUR LA JEUNESSE
(SECTION QUÉBÉCOISE)**

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (section québécoise)	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 11
Annexe	12



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la section québécoise de l'Office franco-québécois pour la jeunesse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la section québécoise de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 9 août 2024

*CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A131745

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

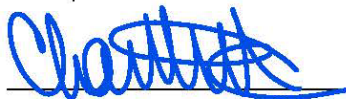
(section québécoise)

État de la situation financière

31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

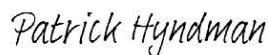
	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 454 \$	453 557 \$
Débiteurs (note 2)	1 345 644	717 883
Somme à recevoir de la section française	54 932	54 899
Charges payées d'avance	—	15 989
	1 453 030 \$	1 242 328 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	1 135 160 \$	586 905 \$
Produits reportés	—	3 200
	1 135 160	590 105
Actif net		
Réserve de trésorerie (note 7 a))	350 000	350 000
(Déficit) surplus disponible	(32 130)	302 223
	317 870	652 223
	1 453 030 \$	1 242 328 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



_____, administratrice

Chantal Morin



_____, administrateur

Patrick Hyndman

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Produits		
Subventions (note 4)	2 635 368 \$	2 128 229 \$
Revenus divers	7 495	1 125
Intérêts	824	9 291
	2 643 687	2 138 645
Charges		
Salaires et charges patronales	873 379	1 011 916
Contributions aux projets	1 466 056	1 003 291
Communications et promotions	9 699	21 309
Frais généraux et administratifs (annexe)		
Coûts fixes	182 975	161 512
Coûts variables	445 931	218 448
	2 978 040	2 416 476
Excédent des charges sur les produits	(334 353)\$	(277 831)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Réserve de trésorerie	(Déficit) Surplus disponible	Total
Solde au 31 mars 2022	350 000 \$	580 054 \$	930 054\$
Excédent des charges sur les produits	–	(277 831)	(277 831)
Solde au 31 mars 2023	350 000	302 223	652 223
Excédent des charges sur les produits	–	(334 353)	(334 353)
Solde au 31 mars 2024	350 000 \$	(32 130) \$	317 870 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Excédent des charges sur les produits	(334 353) \$	(277 831)\$
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	(627 761)	(579 307)
Créditeurs et charges à payer	548 255	359 463
Revenus reportés	(3 200)	—
Somme à recevoir de la section française	(33)	(39 600)
Charges payées d'avance	15 989	(15 989)
	(66 750)	(275 433)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(401 103)	(553 264)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	453 557	1 006 821
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	52 454 \$	453 557 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Organisme bilatéral, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (« OFQJ ») est composé de deux sections, implantées au Québec et en France, dont les bureaux sont situés respectivement à Montréal et à Saint-Denis. Elles disposent chacune d'une autonomie de gestion, justifiée par les différences de moyens, de contextes et de pratiques. Ces états financiers présentent la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la section québécoise de l'OFQJ (l'« organisme »).

L'OFQJ a pour mission de rapprocher les jeunes des communautés du Québec et de France en offrant des programmes qui se concentrent sur le développement et le perfectionnement professionnels des jeunes de 18 à 35 ans.

Le 26 mai 2009, l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (« OQMJ ») a été créé. Depuis le 1^{er} avril 2010, l'OQMJ agit comme gestionnaire des revenus de subvention, des dépenses et des activités communes à l'ensemble des offices.

L'OFQJ n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été dressés par la direction en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL ») contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements de nature très liquide, assortis d'une échéance de trois mois ou moins à la date d'acquisition. Aux 31 mars 2024 et 2023, l'organisme ne détient pas d'équivalents de trésorerie.

b) Constatation des revenus

Les produits affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

c) Charges de programmes

Les charges de programmes (projets réguliers et spéciaux) sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque les participants ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il y a lieu.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Conversion de devises

Les produits et les charges issus de transactions libellées en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date de l'état de la situation financière; les éléments non monétaires sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. La perte/le gain sur change est reconnu(e) dans l'état des résultats.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

f) Avantages sociaux

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Opérations entre apparentés

Une opération monétaire entre apparentés, ou une opération non monétaire entre apparentés qui présente une substance commerciale, est évaluée à la valeur d'échange lorsqu'elle est conclue dans le cours normal des activités, à moins que l'opération ne représente l'échange d'un bien destiné à être vendu dans le cours normal des activités. Lorsque l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, elle est évaluée à la valeur d'échange lorsque la modification des droits de propriété liés à l'élément transféré est réelle et que la valeur d'échange est étayée par une preuve indépendante.

Toutes les autres opérations entre apparentés sont évaluées à leur valeur comptable.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Débiteurs

	2024	2023
Office Québec-Monde pour la jeunesse	1 326 890 \$	710 856 \$
Autres comptes à recevoir	7 402	4 178
Taxes de vente à recevoir	11 352	2 849
	1 345 644 \$	717 883 \$

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

3. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Office Québec-Monde pour la jeunesse	1 005 385 \$	405 788 \$
Salaires et vacances à payer ¹⁾	122 458	170 223
Autres charges à payer	7 317	10 894
	1 135 160 \$	586 905 \$

¹⁾ Les salaires et vacances à payer comprennent un montant de 17 733 \$ (20 521 \$ en 2023) au titre des sommes à remettre à l'État englobant les montants à payer au titre des cotisations salariales.

4. Subventions

	2024	2023
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	1 022 520 \$	1 022 520 \$
Secrétariat à la jeunesse	1 530 241	1 092 664
Fondation LOJlQ, Programme Québec-Volontaire	82 607	—
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MCC)	—	13 045
	2 635 368 \$	2 128 229 \$

5. Régime de retraite

Les membres du personnel de l'OFQJ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (« RREGOP »). Ce régime interemployeur est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux de cotisation de ce régime de retraite a été modifié. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de l'OFQJ, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 58 505 \$ (73 194 \$ en 2023). Les obligations de l'OFQJ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

6. Opérations entre apparentés

Section française

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme a effectué des opérations avec la section française.

Les opérations incluses dans les états financiers de l'organisme sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées. Les liens d'apparenté sont caractérisés par le fait que, chacune de son côté, les parties engagent des frais d'accueil, d'hébergement et d'activités pour des échanges d'étudiants, et qu'elles rapprochent leurs charges, qui se soldent par un montant à recevoir ou à payer à la fin de l'exercice.

L'OQMJ

La section québécoise de l'OFQJ refacture à l'OQMJ des charges qui sont relatives aux activités de cet organisme. Pour l'OFQJ, les charges refacturées, déduction faite des salaires, imputées en réduction des charges correspondantes s'élèvent à 432 978 \$ (451 278 \$ en 2023).

L'OQMJ réalloue par la suite la totalité des charges communes aux deux organismes. Le pourcentage de répartition par organisme est déterminé en fonction des charges de programmes et de développement, du volume de participants projeté et du nombre de salariés touchés. Dans un contexte postpandémique, le conseil d'administration de l'OQMJ et le conseil de section de l'OFQJ ont approuvé à nouveau une répartition temporaire des frais communs en respectant la distribution historique des dernières années. Cette distribution temporaire de 70 % pour l'OQMJ et de 30 % pour l'OFQJ est reconduite et appliquée à l'exercice 2023-2024. Ces charges se détaillent comme suit :

	OQMJ 70 %	OFQJ 30 %	Total 100 %
Activités de programmes LOJIQ	58 797 \$	25 199 \$	83 996 \$
Activités de développement	91 122	39 052	130 174
Frais de communications	22 631	9 699	32 330
Licences et autres charges informatiques	166 744	71 461	238 205
Traitements et avantages sociaux	767 568	328 956	1 096 524
Loyer	306 065	131 171	437 236
Amortissement des avantages incitatifs	(4 055)	(1 652)	(5 507)
Amortissement des immobilisations corporelles	39 975	17 132	57 107
Autres frais de fonctionnement	609 832	261 280	871 112
Total des charges	2 058 679 \$	882 298 \$	2 940 977 \$

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

6. Opérations entre apparentés (suite)

L'OQMJ (suite)

Les traitements et avantages sociaux liés aux programmes sont également répartis entre l'OQMJ et l'OFQJ dans les mêmes proportions, pour une somme de 544 423 \$ attribuée à l'OFQJ. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

L'OQMJ agit également à titre de gestionnaire des revenus de subvention pour les deux offices en lien avec les subventions octroyées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et le Secrétariat à la jeunesse. Selon les protocoles d'entente signés entre l'OQMJ et ces différentes instances gouvernementales, l'OQMJ encaisse les montants de ces subventions. L'OQMJ se chargera ensuite de les redistribuer à l'OFQJ en fonction des protocoles.

Fondation LOJIQ

La Fondation LOJIQ s'occupe de collecter des fonds auprès d'entreprises et d'institutions pour ces deux organismes que sont l'OFQJ et l'OQMJ. Pour l'exercice 2023-2024, elle a financé des projets de l'OFQJ à la hauteur de 82 607 \$.

7. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'organisme ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'organisme gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. L'organisme prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer de fonds suffisants pour honorer ses engagements. De plus, en vertu d'un règlement financier interne, l'organisme doit se munir d'une réserve afin de pourvoir au financement de ses activités. Cette réserve doit se situer entre 300 000 \$ et 350 000 \$. La réserve totalise 350 000 \$ aux 31 mars 2024 et 2023.

b) Risque de change

L'organisme est exposé à des risques découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité, car une partie des charges de l'organisme s'effectue en devises européennes (euros). L'organisme absorbe la moitié de l'écart de change sur ces transactions, l'autre moitié étant absorbée par la section française à la fin de l'exercice. La somme à recevoir de la section française contribue à augmenter l'exposition de la société au risque de change.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

7. Risques financiers (suite)

c) Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux subventions à recevoir, à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie. L'organisme évalue continuellement ses subventions à recevoir en se fondant sur les montants qu'il est presque certain de recevoir, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont investis auprès d'importantes institutions financières.

L'organisme est exposé à un risque de crédit faible du fait que ses revenus et ses subventions à recevoir proviennent d'organismes gouvernementaux.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition aux risques de l'organisme par rapport à l'exercice précédent.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

Annexe - Frais généraux et administratifs

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2022

	2024	2023
Loyer	131 171 \$	126 940 \$
Amortissement des avantages incitatifs	(1 652)	(20 545)
Auditeur - expert-comptable	27 939	21 400
Frais de mission à l'étranger	5 183	29 186
Frais bancaires et financiers	20 334	4 531
Coûts fixes	182 975	161 512
Conseil d'administration	36 071	32 627
Licences et autres charges informatiques	71 462	84 095
Services professionnels	59 986	—
Amortissement des immobilisations corporelles	17 132	42 874
Autres frais de fonctionnement	261 280	58 852
Coûts variables	445 931	218 448



**Les Offices jeunesse
internationaux du Québec**

Office franco-québécois pour la jeunesse
Office Québec-Monde pour la jeunesse

